

Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ)



La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de Coulaines (B.P.D.J.) est amenée à intervenir au sein du collège, chaque année scolaire, dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté portant sur des thèmes relatifs au respect des lois, à la justice des mineurs, à la violence, au racket, vol, recel et dégradation ainsi que les dangers d'Internet. Elle propose également l'intervention d'un Formateur Relais Anti-Drogue (F.R.A.D.) pour les informations sur la toxicomanie.

Niveau 6ème : l'intervention porte principalement sur les violences verbales et/ou physiques, les incivilités, l'irrespect, l'impolitesse, le racket. L'intervention dure une heure par classe.

Niveau 5ème : Les gendarmes rencontrent les élèves de 5ème à raison d'une heure par classe avec pour objectif de faire un rappel à la loi, de dire aux jeunes qu'à partir de 13 ans, la loi les considère comme responsables de certains de leurs actes. Ils parlent également des dangers d'Internet.

Niveau 4ème : Pendant une heure par classe, les gendarmes abordent la question de la justice des mineurs ainsi que la notion de délit. La B.P.D.J. est là aussi pour combattre le sentiment d'impunité chez certains jeunes, mais toujours sur le terrain de la prévention.

Niveau 3ème : Enfin, les élèves de 3ème reçoivent la visite du formateur relais anti-drogue (F.R.A.D.) à raison d'une heure par classe. Le gendarme leur explique les notions de toxicomanie et de délinquance. Il parle aussi des mélanges alcool-drogue qui peuvent faire des ravages et qui sont trop souvent la cause d'accidents de la route aux conséquences parfois très graves. Les jeunes osent poser les questions qui les préoccupent vraiment. C'est une relation de confiance qui s'installe. Il n'y a plus de tabou et le gendarme peut aborder ce sujet grave qu'est la drogue, sans banaliser mais aussi sans diaboliser.

D'une manière générale, on peut dire que les représentants de l'ordre permettent aux jeunes de mieux cerner leurs droits mais aussi leurs devoirs en n'ignorant pas la loi : c'est les éduquer à réfléchir avant d'agir. Ces interventions permettent d'informer les élèves mais les gendarmes ne se substituent en rien aux parents qui ont leur rôle à jouer en tant que premiers éducateurs de leurs enfants.